



APPEL À CANDIDATURES AUTEURS/AUTRICES POUR UNE RÉSIDENCE D'ÉCRITURE VILLE DE SAINT- ÉTIENNE

Objet de l'appel à candidature :

Résidence d'écriture à Saint-Etienne en 2022

Lieu de la résidence :

Médiathèques municipales de Saint-Etienne (Loire)

Modalités de résidence:

Résidence de trois mois dotée d'une bourse d'écriture de la Ville de Saint-Etienne.

Contexte :

Le projet culturel des médiathèques de Saint-Etienne s'articule autour des écritures contemporaines. La résidence d'écriture s'inscrit dans un programme d'action ayant pour ambition de valoriser la création littéraire contemporaine, le plurilinguisme et le dialogue entre les langues et les cultures. Cette résidence s'adresse en priorité à des auteurs ou autrices ayant choisi d'écrire en français alors que ce n'est pas leur langue d'origine.

La résidence d'écriture s'intègre dans le programme d'éducation artistique et culturelle mis en oeuvre par la Ville de Saint-Etienne.

Descriptif de la résidence :

Le projet littéraire et artistique de l'auteur ou de l'autrice constitue l'axe principal de la résidence.

La rémunération est prise en charge par la Ville de Saint-Etienne sous la forme d'une bourse d'écriture. L'auteur ou l'autrice s'engage à être présent·e tous les jours sauf le week-end.

La bourse remise aux résident·es est de 2000 euros net mensuel.

Objectifs de la résidence :

- Offrir à l'auteur ou l'autrice les conditions favorables à la création et au développement d'un projet littéraire.
- Permettre à un large public de d'appréhender la diversité des langues et des cultures et la pluralité des expériences langagières à l'oeuvre dans la création littéraire contemporaine.
- Fédérer les acteurs culturels et éducatifs autour d'un projet d'éducation artistique et culturelle proposé par l'auteur ou l'autrice autour de son parcours d'écrivain.e.

- Favoriser la rencontre entre l'auteur ou l'autrice en résidence, les habitants et d'autres artistes en situation de création dans les structures culturelles et artistiques du territoire.
- Promouvoir la création littéraire dans le cadre de la programmation culturelle de la maison du patrimoine et des lettres.

Activités:

1. Temps personnel dédié à la création (environ 60 %).
2. Commande d'un texte de 10 feuillets A4 ou d'une réalisation sonore ou vidéo, en format journal de bord de la résidence (10 %).
3. Temps de médiation (environ 30 %) :

Les temps de médiation ont pour objectif de favoriser la rencontre entre des publics et l'auteur en résidence. Ainsi, un programme d'actions sera conduit pendant la durée de la résidence. Il pourra porter sur le plurilinguisme, la traduction, la transmission et prendre la forme d'ateliers d'écriture, de rencontres publiques, de carte blanche ou de lectures...

Un calendrier précis sera établi conjointement par l'auteur ou l'autrice, les partenaires du projet de résidence et la ville de Saint-Etienne.

Proposer une candidature:

L'appel à candidature pour les résidences d'écriture en 2022 est ouvert du lundi 3 mai 2021 jusqu'au lundi 2 juillet 2021.

Période et durée

D'une durée totale de trois mois, avec un fractionnement possible, la résidence se déroulera entre janvier 2022 et mai 2022.

Lieu d'hébergement

Un appartement studio situé en centre-ville, bien équipé, doté d'une connexion Wifi.

Déplacement

Prise en charge de 4 allers-retours maximum de l'auteur depuis son lieu de résidence habituel, sur la base du prix du billet SNCF (si résidence de l'auteur sur le territoire métropolitain). Prise en charge des déplacements dans la ville (bus, tramway).

Les engagements mutuels

La Ville de saint-Etienne s'engage à :

- Soumettre les candidatures présentées dans les délais au comité de sélection, chargé de sélectionner l'auteur, l'autrice.
- Informer l'auteur / l'autrice retenu.e, suffisamment à l'avance de l'acceptation de sa candidature et des dates auxquelles il ou elle pourra séjourner à Saint-Etienne.
- Rencontrer chaque candidat.e après acceptation de leur candidature pour affiner le projet de résidence.

Les auteurs et autrices en résidence s'engagent à respecter les règles et les modalités suivantes :

- L'écrivain.e résident.e consacre son séjour à Saint-Etienne à la création d'une partie ou de la totalité d'une œuvre littéraire.
- Lors de sa publication et de ses éventuelles rééditions et traductions, il ou elle s'engage à faire figurer sur l'ouvrage auquel elle ou il aura travaillé pendant sa résidence, la formule suivante : « L'auteur, l'autrice ou l'artiste a bénéficié pour la rédaction de ce livre d'une résidence de création Saint-Etienne » et d'en adresser deux exemplaires à la médiathèque municipale. Une rencontre pourra être envisagée avec les publics de la région à cette occasion.

- L'écrivain·e résident·e accepte de participer à un programme de médiation élaboré de manière concertée entre la ville de Saint-Etienne et l'auteur, l'autrice
- Il ou elle accepte que des informations le ou la concernant soient diffusées sur le site internet de la ville et les différents site internet culturels de la ville de Saint-Etienne et dans les différents supports de communication.
- Il ou elle s'engage à céder une partie de ces droits d'auteur le temps du projet pour tout usage lié à la communication, diffusion, impression du projet (blog, site internet, flyer, etc.).
- Il ou elle livre un texte de 10 feuillets A4 ou une autre réalisation de son souhait, en accord avec la ville de Saint-Etienne, portant sur une rencontre (artistique, patrimoniale, ...), ayant marqué le temps de résidence
- Elle ou il accepte que cette réalisation livrée à la Ville de Saint-Etienne soit publiée par la Ville, en co-édition au sein d'un ouvrage collectif et/ou qu'elle fasse l'objet d'une valorisation et d'une mise en ligne sur les sites internet de la Ville, des médiathèques, de la maison du patrimoine et des lettres.

Calendrier de la résidence:

3 mai 2021 : Publication de l'appel à candidature

2 juillet 2021: Date limite de dépôt des candidatures

Deuxième quinzaine de septembre 2021: Examen des candidatures

Avant le 1 octobre 2021: Choix de l'écrivain.

Oct/nov 2021: Définition des grands axes de la résidence et de son volet médiation par l'auteur et la médiathèque et rencontre avec les partenaires.

Janvier-mai 2022: période de la résidence

Conditions d'accès et modalités de sélection :

Les auteurs ayant déjà publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur depuis moins de 5 ans peuvent faire acte de candidature.

Les oeuvres de fiction (roman, roman graphique , nouvelle, poésie, scénario...) seront privilégiées sur toutes les autres formes de création ainsi que les auteurs dont l'écriture et l'univers s'adressent à un large public, adolescents et adultes.

Un intérêt pour la ville de Saint-Etienne ou un projet en lien avec elle sera apprécié.

Tous les dossiers reçus avant la date limite de dépôt seront étudiés par un comité de sélection composé de l' élu en charge des affaires culturelles, de membres de la direction des affaires culturelles et de l'équipe des médiathèques municipales ainsi que de partenaires au projet de résidence.

Une convention de partenariat précisant les modalités de la résidence sera établie.

Document à transmettre pour la candidature:

- CV et bibliographie

- Lettre de motivation présentant :

- Le parcours de l'auteur, l'autrice
- Ses motivations au moment de la résidence (par exemple un travail d'écriture en cours ou en projet)
- Son intérêt pour la ville de Saint-Etienne
- Son expérience en termes de recherche et de création autour du plurilinguisme
- Des propositions d'actions de médiation et d'animation ou de parcours culturel

- Un texte récent et édité, au format numérique

Date limite de transmission des candidatures : vendredi 02 juillet 2021

A adresser par mail à : philippe.georjon@saint-etienne.fr

Le comité de sélection est constitué de :

Antoine BERTRAND, Librairie Lune et l'autre

Jean-Noël BLANC, Écrivain

Roland BOULLY, Comédien

Joël BOUVIER, Responsable Vie littéraire à l'ARALL (Auvergne Rhône-Alpes, livre et Lecture)

Agnès CASTIGLIONE, Ancienne professeure de l'Université Jean Monnet

Marc CHASSAUBENE, Adjoint à la culture

Daniel DAMART, Éditions Le Réalgar

Jacques FAUCONNET, Ancien enseignant en lettres

Philippe GEORJON, Responsable de l'action culturelle des médiathèques municipales

Raphaël JOURJON, Directeur des Affaires culturelles

Stéphanie KAPPE, enseignante en lettres

Natalie NUEL, Chargée du Livre et de la lecture à la Ville de Saint-Etienne

Axelle REDON, Directrice des Médiathèques de Saint-Etienne

Isabelle ROCHE, Responsable du secteur adulte de la Médiathèque de Carnot

Céline SOUTIF, Ville d'art et d'histoire

Adriana VARGAS, Responsable adjointe action culturelle des Médiathèques Municipales

Christine VICTOIRE, Responsable de la Médiathèque de Beaulieu

Lecteurs de la médiathèque

Diffusion de l'appel à candidature

Editeurs, libraires

DRAC Auvergne Rhône Alpes

ARALL: Auvergne Rhône Alpes Livre et Lecture et l'ensemble des agences régionales du livre

MEL, Maison des Écrivains et de la littérature

Ville de Saint-Etienne et Médiathèques municipales